

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 7 avril à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mars 2026,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,
François GUILLOT, Christelle MACKÉ, David BRACONNEAU,
Stéphane MARTIN, Cécile THOMAS, Anne Claire AUGEREAU,
Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
(dont 1 pouvoir)

Absente excusée : Caroline MITONNEAU qui a donné pouvoir à Cécile THOMAS
Secrétaire : Virginie FAVIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 9 avril 2026

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (délibération n° 2026-04-02)

Le maire présente le compte financier unique représentant sa gestion de l'exercice 2025, et validé par le service de gestion comptable de Saint-Maixent-l'École puis demande aux membres du conseil municipal de s'exprimer sur le compte financier unique avant de sortir de la salle.

Madame Fabienne POUZET prend la présidence de la séance pour le vote du compte financier unique 2025.

Par un vote unanime à main levée, le conseil municipal (sans le Maire) approuve le compte financier unique 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Virginie FAVIER